

A 413 / 312 - Développer les activités économiques en soutenant la création et le développement des micro-entreprises

Mesure / dispositif PDRG	312 Aide à la création et au développement des micro-entreprises en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et de renforcer le tissu économique
Mesure axe 4	413
Contexte	Part importante des activités informelles Faiblesse de l'offre de services commerciaux
Objectifs stratégiques	➤ Développer une culture de projet et diversifier les activités économiques
Objectifs opérationnels	➤ Développer les activités économiques en soutenant la création et le développement des micro-entreprises notamment au travers du : <ul style="list-style-type: none"> - renforcement des dispositifs d'accompagnement des créateurs d'entreprise - soutien à l'investissement matériel
Liens avec les autres objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître le niveau de compétences des populations du territoire ➤ Soutenir les nouvelles activités économiques ➤ Susciter l'émergence des porteurs de projets et les accompagner-
Champ d'action	Soutien aux activités économiques
Effets attendus sur le territoire	Développement des activités économiques sur le territoire
Actions éligibles	<p>Les actions éligibles visent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>L'accompagnement des porteurs de projets</u> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au montage de projets y compris l'ingénierie financière et la recherche d'un préfinancement adhoc - Accompagnement à la gestion financière ➤ <u>Le soutien aux nouvelles activités économiques</u> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'investissement matériel pour le développement d'activités économiques diversifiées
Bénéficiaires	<p>Le soutien ne vise que les micro-entreprises au sens de la recommandation 2003/261/CE, c'est-à-dire celles qui occupent moins de 10 personnes et dont le chiffre annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.</p> <p>Les bénéficiaires de cette mesure sont des porteurs de projets privés.</p> <p>Sont exclus de l'éligibilité de cette mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les entreprises du secteur agricole, agro-alimentaire et forestier qui bénéficient des mesures spécifiques de l'axe 1, - les projets correspondants à des activités touristiques et relevant de la mesure C 413 / 313, - les bénéficiaires de la mesure 311 relative à la diversification vers des activités non agricoles

Dépenses éligibles	<p><u>Matérielles</u></p> <p>Equipements contribuant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les coûts de structure, - favoriser le maintien de l'activité ou le recrutement de salariés, - à offrir de nouveaux produits, - améliorer les accès ou les conditions d'approvisionnement, - améliorer la réactivité de l'entreprise - regrouper des services, - aménager les abords immédiats, la signalétique, - moderniser et sécuriser des locaux <p><u>Immatérielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prestations pour études préalables, de faisabilité, conseils individualisés - salaires et frais de déplacement du personnel du maître d'ouvrage ponctuellement mobilisé sur l'action 								
Critères d'éligibilité									
Critères de sélection	Viabilité du projet : le porteur de projet présentera un plan d'action et un budget prévisionnel sur 3 ans								
Engagements du bénéficiaire	Le bénéficiaire des subventions FEADER s'engage à respecter un certain nombre d'engagements qui seront précisés dans le formulaire d'aide et le cas échéant, dans la notice qui y est jointe. Ces engagements seront adaptés aux types d'actions conduites et seront également mentionnés dans l'engagement juridique								
Taux maximal d'aide publique	85%								
Taux FEADER	85% de la dépense publique								
Indicateurs de réalisation	<p><i>Nombre d'entreprises aidées :</i></p> <p><i>dont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - création : - développement : - maintien : 								
Indicateurs de résultat	<p><i>Nombre brut d'emplois créés :</i></p> <p><i>Bilan du nombre d'entreprises après 2 ans et 4 ans d'existence :</i></p>								
Articulation prévue avec autres fonds européens	FEDER, axes 2.3 et 7.1								
Plan de financement indicatif	<table> <tr> <td>Montant total de la fiche dispositif :</td> <td>181 332 €</td> </tr> <tr> <td>Montant FEADER</td> <td>130 997 €</td> </tr> <tr> <td>Contre partie nationale publique :</td> <td>23 136 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement :</td> <td>27 199 €</td> </tr> </table>	Montant total de la fiche dispositif :	181 332 €	Montant FEADER	130 997 €	Contre partie nationale publique :	23 136 €	Autofinancement :	27 199 €
Montant total de la fiche dispositif :	181 332 €								
Montant FEADER	130 997 €								
Contre partie nationale publique :	23 136 €								
Autofinancement :	27 199 €								
Bases réglementaires	<p>Entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Articles 52.a.ii et 54 du Règlement CE 1698/2005 - Décret relatif à l'éligibilité des dépenses pour le Feader pour les programmes de développement rural 2007-2013 - Règlement CE 1998/200 concernant l'application des articles 87 et 88 du traités aux aides de minimis (sauf régime notifié plus favorable) 								